

Procès-Verbal

Conseil Municipal

17 octobre 2019

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 21
Représentés : 02 Voix délibérative totales : 23

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville de BURY, lieu ordinaire de ses séances, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le dix octobre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRESENTS :

M. BELVAL David, Maire, M. THEROUDE Reginald, 1er Adjoint au Maire, Mme CHASSEING Françoise, Adjointe au Maire, Mme DUCLOS Sylvie, Adjointe au Maire,

M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal, Mme FAUVEL Sylvie, Mme FAY Véronique, M. GALY Sylvain, Mme GAULIER Denise, Mme GODEFROY Laetitia, M. GOULARD Cyril, M. GRAMMOND Jean-Pierre, M. GRUAIST Jérôme, M. GUYARD Laurent, M. HENONIN Jean-Marc, Mme LACAU Ingrid, M. MOUREY Christian, Mme PIAI Nadia, M. SENMARTN Gérard, M. THIBERGE Didier, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie donne pouvoir à M. THIBERGE Didier.

Mme KORMANN Christelle donne pouvoir à M. GOULARD Cyril.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. HENONIN Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2019.
- 2) Décision modificative n°1 – 2019.
- 3) Indemnité de conseil.
- 4) Avis de la commune sur la demande d'enregistrement de la société SUD OISE ENERGIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation avec un plan d'épandage des digestats produits par l'usine de méthanisation de Cramoisy.
- 5) Prise en charge frais de séjour classe de neige.
- 6) Contrat enfance jeunesse.
- 7) Règlement intérieur de la Bibliothèque.
- 8) Communications diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant le principe d'amortissement des subventions d'équipement versées à des organismes publics et la modification du tableau des effectifs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2019.

Concernant ce procès-verbal, il est relevé une erreur concernant l'intervention de Mme Fauvel, il fallait lire Mérard et non pas Saint-Claude.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2019 tenant compte de cette modification est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative n°1 – 2019.

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative vise essentiellement à intégrer notre FCTVA « Fonds de Compensation pour la TVA » issu des dépenses d'investissement liées à la construction du Pôle. Cette nouvelle recette est réaffectée en dépenses principalement pour les travaux de voirie. Par ailleurs, cette décision modificative permet de réajuster quelques articles afin de terminer l'année essentiellement au niveau des charges du personnel. Pour finir, la trésorerie demande également d'effectuer quelques inscriptions en opération d'ordre. Vous trouverez ci-après le tableau d'affectation de cette décision.

Il est à noter l'inscription en dépense d'investissement d'un fonds de concours à SE60 pour la réalisation de travaux d'éclairage à hauteur de 22 981 euros.

DM 2019			
Fonctionnement vue d'ensemble			
Dépenses	Colonne1	Recettes	Colonne2
615221 - Entretien batiments publics	-8 000.00 €	744 - FCTVA	7 029.16 €
615232 - Entretien reseaux	-4 270.84 €		
61551 - Entretien materiel roulant	8 000.00 €		
61558 - Entretien autres biens mobiliers	5 000.00 €		
6184 - Versement organisme formation	-3 000.00 €		
6226 - Honoraires	-7 000.00 €		
6232 - Fetes et ceremonies	-2 000.00 €		
6218 - Autres personnels extérieurs	-1 000.00 €		
6411 - Personnel titulaire	5 000.00 €		
6413 - Personnel non titulaire	23 000.00 €		
6417 - Rémuneration des apprentis	1 100.00 €		
6451 - Versement URSSAF	2 200.00 €		
6454 - Cotisations ASSEDIC	-1 000.00 €		
22 - Dépenses imprévues	-33 000.00 €		
673 - Titres annulés exercice extérieur	2 000.00 €		
7133 - Variation des en-cours de production de biens	20 000.00 €		
	0.00 €		0.00 €
Résultat	7 029.16 €		7 029.16 €
DM 2019			
Investissement vue d'ensemble			
Dépenses	Colonne1	Recettes	Colonne2
2313 - Immobilisations en cours construction	224 376.00 €	2031 - Frais études	224 376.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	6 000.00 €	10222 - FCTVA	130 088.76 €
2041582 - Subventions d'équipement aux organismes publics	22 981.00 €		Opération SE60 fond de concours
2151 - Reseaux de voirie	101 107.76 €		
Total	354 464.76 €		354 464.76 €

Sans autre question, la délibération approuvant cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Indemnité de conseil.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu du départ de Mme Tellier Delattre, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser l'indemnité de conseil à Mme Watin Marie-France, nouvelle Trésorière.

Cette indemnité permet de compenser le fait que les comptables publics peuvent fournir personnellement et en complément de leurs obligations professionnelles, une aide technique aux collectivités territoriales qui les sollicitent.

Les collectivités territoriales disposent d'une entière liberté quant à l'opportunité de recourir ou non aux conseils du comptable. L'attribution de l'indemnité de conseil et son montant font l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité. Le montant de l'indemnité de conseil est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué un barème.

L'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant, en fixant un taux, en fonction des prestations demandées au comptable. L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée, mais elle peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Cette demande s'inscrit aussi dans la perspective de fermeture de la trésorerie à court terme. Il est à penser que dans les années à venir l'éloignement géographique et technique du trésorier interrogera sur la nécessité et la légitimité d'une telle indemnité.

Sans autre question, la délibération approuvant cette indemnité est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Avis de la commune sur la demande d'enregistrement de la société SUD OISE ENERGIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation avec un plan d'épandage des digestats produits par l'usine de méthanisation de Cramoisy

Ce point avait déjà été évoqué lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire précise que le projet SUD OISE ENERGIE vise à construire et exploiter une installation de méthanisation agricole et collective à Cramoisy (Oise). Le traitement de cette matière permettra la production de biométhane, gaz d'origine renouvelable qui sera injecté sur le réseau du distributeur GrDF après épuration. Le digestat produit sera épandu sur les parcelles des mêmes exploitations agricoles.

Un stockage déporté de 2 000 m³ de digestat se trouve sur la commune de Bury et ceci pour optimiser le stockage et l'épandage.

À la suite d'une question d'un conseiller sur les risques olfactifs, monsieur le Maire indique que selon les informations dont il dispose à ce jour, le digestat est réputé sans odeur et ne peut pas exploser.

Monsieur Théroutte émet néanmoins un doute concernant l'étanchéité de la cuve de digestat et sur les risques liés à ce type d'installation (pollution, explosion). Cette implantation risque de porter préjudice à la commune compte tenu des incertitudes liées à cette technologie. Par ailleurs, la voirie (communale) va être de nouveau fortement sollicitée et dégradée. Au sujet de la voirie, monsieur le Maire précise qu'il se retournera vers les sociétés utilisatrices en cas de dégradations importantes.

Monsieur le Maire propose ensuite un vote à bulletin secret, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le conseil municipal doit juste donner un avis sur ce projet. De fait, un avis négatif n'a pas de conséquence sur la poursuite de celui-ci.

À l'issue du vote, les résultats sont les suivants : 9 oui, 7 non, 2 blancs et 4 abstentions.

Sans autre question, la délibération donnant un avis positif à ce projet est adoptée à la majorité des membres présents et représentés

À la fin des opérations de vote, monsieur le Maire donne lecture des remarques qu'il a formulées lors de l'enquête publique :

Depuis plus de 20 ans, nous avons une usine du groupe Suez organique qui traite les boues de station d'épuration. Les nuisances olfactives ont empoisonné longtemps la vie des habitants aux alentours, pas de Bury uniquement. Depuis quelques années, les process ont été améliorés et le groupe a fait de gros efforts. Les contacts avec la mairie sont plus nombreux et plus efficaces, mais nous demeurons très vigilants.

Toutefois, l'emplacement de la cuve de stockage est situé en face de l'usine précédemment citée. À en croire, les représentants de la SAS SUD OISE ENERGIE, les nuisances olfactives des digestats seront inexistantes, mais notre précédente expérience nous amène cependant à être prudent, sachant que le groupe qui a implanté l'usine nous promettait la même chose !

En cas d'odeur, vers qui va-t-il falloir se retourner ?

Le trafic routier induit par la nouvelle activité du digestat sera certes bien inférieur à celui de l'usine, mais n'y aurait-il pas de conflit d'usage et de contestation concernant l'état du chemin que

nous peinons déjà à conserver en état sachant que cette nouvelle activité n'est assortie d'aucun bénéfice économique pour la commune ?

Une question plus technique, mais, j'imagine, plus basique, en cette période où nous prenons plus de précautions vis-à-vis des risques technologiques, quels sont les risques vis-à-vis de cette cuve de 2000 m³ qui sera au-dessus du village : infiltration, fissure, craquement, écroulement ?

En cette période où les maires sont de plus en plus comptables de tout ce qui se passe dans leur commune, j'émet donc ces remarques dans le but d'avoir des assurances concernant les risques évoqués et je regrette le choix de l'emplacement précis de cette cuve de digestat dans une commune déjà bien impactée par les odeurs.

Pour finir, concernant l'usine SUEZ implantée à Bury, monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux le 7 novembre en mairie pour une réunion d'information concernant les travaux et les améliorations apportées à cette usine pour éviter justement les problèmes d'odeur.

Prise en charge frais de séjour classe de neige

La ville de Mouy sollicite la commune de Bury pour savoir si nous acceptons de prendre en charge les frais de séjour en classe de neige 2019-2020 d'un enfant de Bury. Les frais s'élèvent à 711 euros.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 50% de ces frais.

Sans autre question, la délibération approuvant cette prise en charge à hauteur de 50% est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Contrat enfance jeunesse

Monsieur le Maire explique que le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Ce contrat permet dans de nombreux domaines de toucher des subventions et des aides de la Caf. Le contrat de la ville de Bury est arrivé à échéance fin 2018, monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil municipal afin de signer le nouveau contrat « enfance jeunesse » 2019-2022. Il n'y a aucun changement avec le contrat précédent.

Sans autre question, la délibération approuvant ce nouveau contrat est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Règlement intérieur de la Médiathèque

Depuis son arrivée, madame Sabine Ducrot s'attache à proposer de nombreuses et nouvelles activités au sein de la Médiathèque de Bury. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement intérieur qui permet dorénavant de s'inscrire gratuitement. En effet, toujours désireux d'attirer de nouveaux « abonnés », cette gratuité semble être une bonne initiative.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de signer ce nouveau règlement intérieur ainsi que la convention animation scolaire définissant les modalités pratiques d'organisation et de participation des classes au service municipal d'accueil des classes proposé par la médiathèque municipale.

Sans autre question, la délibération approuvant ce nouveau règlement de la médiathèque est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Principe amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics

Monsieur le maire expose que le fonds de concours SE60 permet à la ville de verser à SE60 une « sorte de subvention » pour la réalisation de travaux. Cette somme inscrite au compte 2041582 doit obligatoirement être amortie.

En effet, lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement sur l'article 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Monsieur le Maire propose un amortissement sur 5 ans compte tenu du montant des travaux peu élevé.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modalité d'amortissement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Création de postes à 30 heures

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire évoluer 6 contrats d'animateur au service jeunesse de 26 heures à 30 heures. En effet, ce volume horaire correspond mieux à la réalité de leur travail, par ailleurs cela sécurise ces agents qui effectuent un travail de qualité au sein de cette structure. Monsieur le Maire demande la suppression de ces 6 contrats à 26 heures et de façon concomitante la création de 6 contrats à 30 heures au tableau des effectifs.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modification contractuelle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Communications diverses

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu toute une série d'inaugurations notamment concernant le pôle de santé. À ce jour, 12 professionnels se sont installés, le problème est la partie médicale ou pour l'instant il manque des médecins.

Grâce à madame CHASSEING, des plaques professionnelles vont être installées à l'entrée du parking ce qui donnera un peu plus de visibilité à ce Pôle. Monsieur Thiberge soulève le problème de la non-reconnaissance du 262 rue Herminie par les GPS ce qui pose des problèmes pour les livreurs. Monsieur le Maire répond que le numéro sera inscrit sur la boîte aux lettres qui sera bientôt installée.

Monsieur le Maire revient également sur l'inauguration de la résidence des Moineaux, celle-ci a été entièrement rénovée, ce qui la rend beaucoup plus attractive et agréable à vivre.

Pour finir, il y a eu l'inauguration de la gare de Mouy/Bury. Même si cette inauguration était plus confidentielle, le travail effectué sur cette gare est tout à fait intéressant.

Les travaux du rond-point (RD12/rue Voltaire) vont commencer fin octobre ce qui va forcément complexifier la circulation.

Au niveau du calendrier, la distribution des colis pour les anciens se fera le weekend du 6-7 décembre. Le Noël du personnel aura lieu le 13 décembre. Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont une invitation pour le repas de fin d'année de l'âge d'or, à ce sujet il est précisé que Fabienne ne souhaite plus en être la présidente, pour l'instant elle ne trouve pas de candidat pour la remplacer. De fait, le Club de l'âge d'or risque de disparaître à la fin de l'année.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Maires-adjoints :

Monsieur Reginald THEROUDE

Monsieur THEROUDE revient sur le problème de l'éclairage public, sujet délicat au vu des nuisances provoquées et très important compte tenu des travaux à effectuer. Les agents de la commune ne sont pas habilités pour effectuer ce genre de travaux. La dernière société qui est intervenue n'a pas réalisé correctement son travail. De fait, il reste encore 5 points noirs à traiter. Monsieur THEROUDE rappelle qu'une intervention coûte environ 2 000 € à 3 000 € pour traiter 10 à 15 points lumineux défectueux.

Avec SE60, sur le secteur Moineaux-Herminie, une trentaine de points lumineux encore au mercure vont être remplacés par de la LED pour un peu moins de 30 000 euros, ce qui fait partie d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'éclairage public qui doit être petit à petit amélioré et modernisé.

Les agents du service technique travaillent pour installer dès la fin novembre les décorations de Noël. À la suite de la rénovation du quartier Moineaux, les candélabres ont été également changés, malheureusement les points d'accroche des décorations de Noël n'ont pas été remis. Par conséquent, malgré les efforts des élus pour accélérer la pose de ceux-ci, il se peut malheureusement, qu'il ne soit pas possible d'installer les décorations.

Toujours sur le secteur Moineaux, les riverains hors secteur de rénovation de la SA HLM souhaitent, à juste titre, une remise en état des trottoirs. Les services techniques à l'aide d'une entreprise réaliseront cette rénovation, en commençant par la rue des Fauvettes.

Monsieur THEROUDE rappelle qu'ENEDIS est intervenu sur la rue Henri Barbusse et le Fossé L'évêque pour élaguer des arbres afin de protéger les lignes électriques en cas de tempête. Toutefois ENEDIS sous-traite de façon très restrictive ces opérations, les sociétés en charge de ce travail laissent tout le bois coupé au sol, par conséquent, la commune est obligée de passer « derrière » ces sociétés afin de ramasser les branches en effectuant par exemple du broyage. ENEDIS intervient uniquement sur le domaine public, si jamais c'est sur un secteur privé, c'est à la charge du propriétaire. Comme à la suite d'une remarque de Monsieur DEMAILLY sur l'état de la végétation le long du Fossé L'évêque, monsieur THEROUDE rappelle que les préconisations du SIVT sont de couper 112 arbres le long de ce fossé. Dans un avenir proche, pour protéger les habitations et les personnes, la commune, à contrecœur, sera obligée de faire abattre ces arbres, il sera nécessaire de communiquer à ce sujet. Les techniciens du SIVT sont prêts à intervenir pour expliquer le bien-fondé de cette opération. Pour finir, il est précisé que la commune est toujours dans une démarche de respect des espaces verts et du maintien d'une forme de ruralité en replantant systématiquement tout arbre coupé.

Monsieur THEROUDE revient sur les futurs travaux du giratoire au croisement de la RD12 et la rue Voltaire. Cela représente 8 semaines de travaux à partir du 28 octobre. La rue Voltaire sera donc fermée avec la mise en place de 3 feux pour accéder notamment à la Zone. Les Conseillers reviennent sur l'absence de marquage sur la RD12, monsieur le Maire répond que cette absence entraîne une vigilance accrue des conducteurs. Le Département est en phase de test à ce niveau. Un éclairage est également prévu, mais c'est à la charge de la commune, une convention doit être passée avec le SE60. Réunion d'information des riverains pour expliquer les travaux et les contraintes relatives à ceux-ci le 23 octobre.

Les travaux de Mérard se poursuivent sans problème. La rue des Roses est de nouveau ouverte. La rue Emile Combes est presque finie. Oise TP revient cette semaine devant l'école. Une réunion publique sera organisée le 23 janvier 2020 pour expliquer les modalités de raccordement (entre la boîte de branchement et les abonnés).

Les services techniques sont toujours aussi motivés pour accomplir leurs tâches quotidiennes. Monsieur THEROUDE remercie ceux qui sont venus, le 14 septembre, à la journée porte ouverte des services techniques. Cette journée était utile pour mettre en avant les moyens humains et techniques dont dispose la commune pour assurer un service public de qualité.

Madame Françoise CHASSEING.

Madame Françoise CHASSEING à l'instar de monsieur THEROUDE et de l'ensemble des élus remercie les agents du service technique pour la qualité de leur présentation lors de cette journée porte ouverte.

La première réunion pour l'organisation du Téléthon a eu lieu le 3 octobre. Madame CHASSEING a été très agréablement surprise par la participation de nombreuses associations et quelques élus. Le compte rendu est distribué. La nouveauté de cette année est l'instauration d'un fil rouge sportif et culturel. La deuxième réunion aura lieu le 4 novembre à 19 heures.

Dans le cadre de la commission déchets du Clermontois, madame CHASSEING a visité le nouveau centre de tri de Villers-Saint-Paul. Le 14 novembre à 18 heures, une réunion publique est organisée à Bury pour la mise en place des nouvelles consignes de tri et la généralisation des sacs jaunes. La commune de Bury reste avec un système de sacs jaunes, car il n'est pas possible de faire passer un camion de ramassage latéral des bacs dans les rues trop étroites de Bury. Cette nouvelle organisation du tri devrait réduire drastiquement le volume des déchets ménagers. Madame CHASSEING précise que la visite du nouveau centre de tri est possible pour les particuliers. La discussion s'engage ensuite sur les modalités d'attribution des poubelles de tri et les nouvelles consignes à appliquer dès le 24 novembre. Pour finir, madame CHASSEING engage les élus à consulter, sur ce sujet, le site du Clermontois et de la commune.

Madame CHASSEING remercie ceux qui ont participé à la réalisation du guide de la commune, qui vient d'être distribué par les Pass permis citoyens et des élus. Dans ce guide, il y a un seul encart publicitaire qui a été inséré par erreur par l'éditeur. Aucun encart publicitaire ne devait figurer dans ce guide.

Traditionnellement, les rencontres culturelles de Villers-sous-Leu présentent chaque année une pièce de théâtre à Bury. Une date est en cours de négociation à ce jour.

Madame Sylvie DUCLOS

Madame DUCLOS rend compte des premiers Conseils d'écoles. Les écoles maternelles vont, comme chaque année, avoir leur spectacle de Noël le 3 décembre. Une nouvelle maîtresse remplace monsieur LECCHI de l'école Lesieur, celui-ci devrait revenir en avril. Les élections des parents d'élèves ont eu lieu avec une très bonne participation des parents. (82% pour l'école Lesieur et 85% pour Mérard).

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux conseillers municipaux :

Monsieur Gerard SENMARTIN évoque des appels téléphoniques au Syndicat concernant la présence d'un pont dangereux sur la commune se trouvant près de la ZAE. Monsieur le Maire répond que ce pont est privé et que la commune est déjà intervenue auprès du propriétaire pour en signaler la dangerosité. Ce pont n'a pas d'existence légale. Si aucune solution n'est trouvée, celui-ci d'autorité sera démonté. Par ailleurs, des travaux vont être entrepris pour enlever les arbres tombés dans le Fossé L'évêque et le Thérain en novembre.

Monsieur Jean-Pierre GRAMMOND demande s'il n'est pas possible de créer un accès à la personne qui utilise ce pont pour accéder à son garage. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de solution, hormis le fait d'entamer une procédure d'expropriation. En outre, monsieur le Maire insiste sur le fait que la voie existante doit être nettoyée. En effet, un riverain a planté de la végétation entravant la circulation sur le domaine public, de plus ce chemin n'est pas carrossable surtout en période hivernale.

Monsieur Pascal DEMAILLY-Lahlouh évoque l'entretien des chemins qui existent sur le territoire communal. Monsieur THEROUDE répond qu'effectivement ces chemins que l'on appelle Tour de Ville devraient faire l'objet d'un entretien. Ce sont des chemins de « brouette » de 80 cm de large.

Comme suite d'une question de madame Marie-Hélène VANDROMME, monsieur le Maire dresse la liste des professionnels déjà installés sur le Pôle : Orthophonistes, Ostéopathe, Psychologue, Psychomotricienne, Ergothérapeute, Pédicure, Diététicienne et Infirmiers.

Madame Nadia PIAI évoque le remplacement des drapeaux dans le cimetière. Ceux-ci vont être changés par les anciens combattants. Elle informe de la présence d'une grosse pierre sur la rue des Roses, cachée par l'herbe, pouvant présenter un danger. Monsieur THEROUDE en prend bonne note, supposant qu'il s'agit d'un regard.

Madame Laetitia GODEFFROY intervient au sujet du raccordement à l'assainissement collectif à Saint-Claude. Certaines personnes s'étonnent de recevoir une redevance à payer alors que le raccordement n'est toujours pas possible. Monsieur le Maire répond que cette procédure a déjà été maintes fois expliquée lors des réunions publiques. Monsieur THEROUDE explique que le programme est dicté par l'agence de l'eau. Réglementairement le SIVOM peut dès réception des travaux dans le domaine public demander le versement de la participation des riverains à ces travaux. En tant que Président du SIVOM, monsieur THEROUDE a toujours fait en sorte de décaler le versement de cette somme, sans que cela ne suscite un quelconque remerciement des personnes concernées. Monsieur THEROUDE s'étonne également de la rumeur qui prétend que les pompes ne sont toujours pas raccordées électriquement. Madame GODEFFROY répond qu'un flyer de Verdi informait de la fin des travaux et de la possibilité de se raccorder fin septembre, par ailleurs elle pointe un manque d'information de la part du SIVOM sur ce sujet. Il est précisé à Mme GODEFFROY que le flyer était à l'en-tête des 3 intervenants (Verdi-SIVOM et Agence de l'eau). Monsieur THEROUDE confirme fermement que le réseau vient d'être réceptionné dans le domaine public, que celui-ci a été testé sans qu'aucune anomalie ne soit relevée.

Par contre, ENEDIS à 6 mois de retard dans le raccordement des pompes, ils doivent donc conformément au marché public fournir un groupe électrogène pour compenser. Monsieur THEROUDE regrette vivement les contestations systématiques et sans fondement de quelques habitants de Saint-Claude alors que le SIVOM a toujours eu une démarche bienveillante et respectueuse des difficultés financières de chacun, à ce titre, monsieur THEROUDE rappelle qu'il n'a jamais appliqué la surtaxe qui ferait automatiquement monter le prix du mètre cube. Celui-ci rappelle aussi que sur ce chantier, il y a qu'un seul interlocuteur qui est le SIVOM et son Président.

Monsieur Sylvain GALLY indique qu'il existe un problème d'éclairage sur la rue Ferdinand Buisson. Monsieur THEROUDE confirme de nouveau que ces interventions ne peuvent pas être réalisées par les agents de la commune et que le coût d'une intervention est de 2 500 euros. En outre, il informe le conseil qu'un jeu de clefs a été trouvé sur la voirie.

Madame Véronique FAY a remis un livret de naissance.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance est levée à 22h10